Réf.: griet - ADV BRUX - 2.222-26.05.04

Objet : Hôtel Aubecq (2.222). Projets de reconstruction de la façade Avis de la CRMS du 26.05.2004.

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur, en date du 7 mai 2004, d'accuser réception du dossier que vous nous avez transmis le 6 mai. Conformément à votre demande de disposer d'un avis de la Commission royale des Monuments et des Sites, le point a été discuté lors de sa séance du 26 mai. L'avis est le suivant.

Nous sont soumis cinq projets de reconstruction de la façade étudiés par M. Ch. Herfurth, architecte.

Quatre se situent dans le parc du Cinquantenaire, deux mises en situation dans le jardin japonais et deux disposées dans le parc.

La cinquième proposition consiste à remonter la façade en site urbain pour une construction à adosser au mitoyen d'une demeure rue des Mélèzes qui donne sur le parc Tenbosch.

La Commission approuve cette dernière initiative :

- comme à l'origine le bâtiment sera implanté au bout d'un alignement construit ;
- il s'agit d'un quartier construit au XIX^e siècle, à proximité de l'avenue Louise ;
- il se trouve à proximité du musée Horta pour être intégrée à un circuit Art

Nouveau;

- l'environnement vert du parc rappelle l'ancien jardin de la propriété Aubecq ;
- la façade bénéficiera d'un beau recul par rapport à la place Michaux

La Commission rappelle que le projet de remontage suppose une articulation organique avec les espaces intérieurs à construire. A ce propos, il apparaît que les propos tenus par M. Borsi en 1997, doivent impérativement être mis en œuvre, à savoir qu'il est urgent d'agir dans la mesure où les questions engendrées par la problématique sont telles qu'elles pourraient se prolonger indéfiniment.

En conséquence, la Commission souhaite que le dossier évolue positivement et qu'un concours international soit organisé par la Direction des Monuments et des Sites sur base d'une étude historique exhaustive (confiée à Mme B. Vander Wee) et d'un cahier des charges précis. Ces études et les travaux qui en découleront devront être menés par la DMS comme s'il s'agissait d'un bâtiment classé.